

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Julien BENARD, Maire.

Étaient présents : M. Julien BENARD, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, M. Serge HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Maeva PASCAL, Mme Elodie LE LUYER, Mme Laura SIMONNET, Jean-Claude HUGONIN

Absents excusés : M. Tony VINCO

Secrétaire de séance : Tristan PERRIER

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Date d'affichage : 16/03/2026

Votants : 11

M. Tony VINCO a donné pouvoir à Mme Josiane HAM.

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

### N°504 Grille indemnitaire des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°502 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoint à 2 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints ;

Considérant que la commune de Bonvillard compte 352 habitants ;

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est fixée à 10.89 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique ;

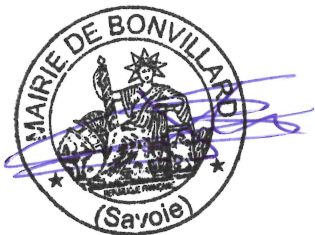
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est fixée à 10.89 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le taux de rémunération des adjoints

Le Maire  
Julien BENARD



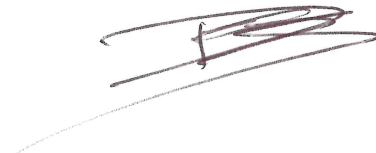
SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

24 MARS 2026

RECEPISSE

La secrétaire de séance  
Tristan PERRIER

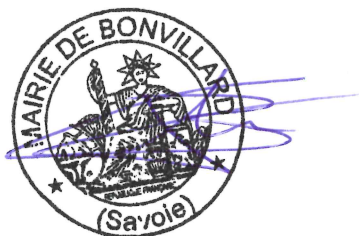
Transmis au contrôle de légalité : 24/03/2026



**Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal**

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET
Julien BENARD	Maire	28,1	1155.06€	998.67€
Maeva PASCAL	1 <sup>ère</sup> Adjointe	10.89	447.64€	387.03€
Jean-Claude HUONIN	2 <sup>nd</sup> Adjoint	10.89	447.64€	387.03€

Fait à Bonvillard, le 20 mars 2026  
Le Maire,



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

24 MARS 2026

RECEPISSE